



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Platinum EUREKA – ISIN Part C : FR0010308833

Ce FCP est géré par Platinum Gestion
OPCVM de droit français

► Objectifs et Politique d'investissement

L'objectif du fonds est de rechercher sur la durée d'investissement recommandée de 3 ans, une performance positive aussi régulière que possible, à travers un portefeuille géré discrétionnairement via la recherche d'une répartition efficiente d'expositions diversifiées (actions – obligations – monétaire - devises – OPC investissant sur les matières premières) en intégrant les différents niveaux de risque induits. La gestion, n'est corrélée, à aucun indicateur de référence. La répartition entre les différentes expositions dépendra des conditions de marché et des opportunités de diversification du portefeuille. Il offre une alternative aux supports en obligations et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.

La stratégie d'investissement vise à obtenir une évolution de la valeur liquidative la moins volatile possible en limitant sa volatilité à 5%. A l'exclusion des liquidités et des TCN, le fonds ne comporte que des OPC français ou européens (OPCVM et FIA, dont des ETF) et ne contient pas de titres vifs. La part de TCN est limitée à 50% de l'actif net. Le fonds étant majoritairement investi en OPC et FIA, la constitution d'une *short list* de supports et la décision d'investir ou de désinvestir ces supports seront effectués à partir d'un process propre à Platinum Gestion, mixant analyse qualitative et quantitative et contraignant les gérants à mesurer en permanence l'opportunité de conserver ces supports.

La gestion discrétionnaire est encadrée par les bornes suivantes :

- le degré d'exposition aux actions est compris entre 0% et 40% de l'actif, sans limite de taille de capitalisation. La part des pays émergents est limitée à 20% maximum ;
- le degré d'exposition aux matières premières est limité à 10% de l'actif net ;
- le degré d'exposition aux autres classes d'actifs est compris entre 0% et 100%.

Le niveau d'exposition global du fonds aux pays émergents est limité à 50% de l'actif.

Le niveau maximal d'exposition au risque de change est de 50% ; elle peut résulter d'achat direct de devises.

La poche obligataire est gérée dans une fourchette de sensibilité globale comprise entre [-5 ; +10] et peut être exposée indifféremment en émetteurs des secteurs public et privé. La part d'obligations « *high yield* » est limitée à 50% de l'actif.

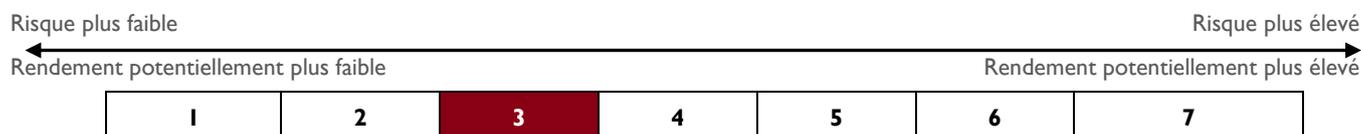
Le cœur de portefeuille peut être complété par l'utilisation d'ETF ou d'instruments dérivés cotés sur des marchés organisés (contrats, options) en vue de couvrir tout ou partie du portefeuille. Ces instruments pourront également être utilisés de manière limitative (20% du portefeuille) à des fins d'exposition dans le cadre de l'objectif de gestion.

Souscriptions/Rachats : La valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse en France. Les demandes sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative (VL) jusqu'à 14h30 et sont exécutées sur la VL de ce même jour calculée en J+1.

Affectation de résultats : Les parts du Fonds sont des parts de capitalisation.

Durée de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

► Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque est basé sur les résultats passés en matière de volatilité. **Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique** en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions françaises et européennes et des produits de taux. Cela signifie qu'il dispose d'une volatilité hebdomadaire historique sur 5 ans comprise entre 2% et 5%. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ». L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte :

Risque de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

► Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,00% TTC	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	0,0%	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants*	2,19% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commissions de performance	15,0% TTC	Dès lors que la valeur liquidative du fonds progresse de plus de 4 % annualisés, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de 15,00 % TTC sera appliquée sur la performance au-delà de 4 % (0,04% prélevé sur le dernier exercice).

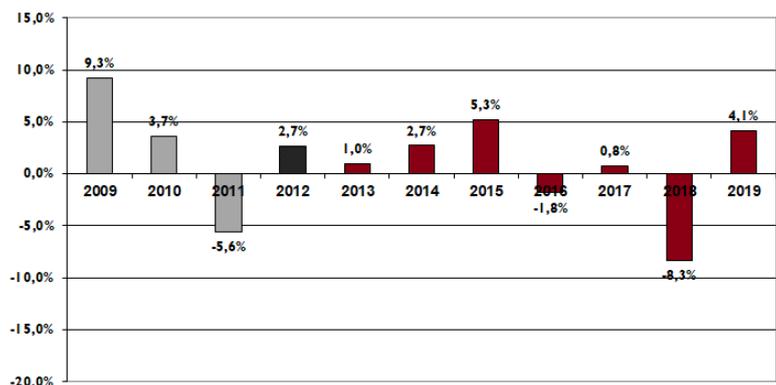
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.platinum-gestion.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les couts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

► Performances passées

Jusqu'au 31/12/2011, l'exposition maximale aux actions était fixée à 60%
Du 31/12/2011 au 31/12/2012, l'exposition maximale aux actions a été réduite à 50%
Depuis le 31/12/2012, elle a été portée à 40%



Date de création du fonds : 2 janvier 2003

Devise de référence : Euro

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a fait l'objet d'une mutation le 27 mai 2016 de son profil rendement / risques pouvant conduire à ce que les conditions d'exercice de la gestion soient modifiées.

► Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est la société Oddo BHF Services, sise 12 Bd de la Madeleine, 75009 Paris.

Les derniers documents annuels et périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de PLATINIUM GESTION, 203 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PLATINIUM GESTION ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PLATINIUM GESTION a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : <http://www.platinum-gestion.com>, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Cet OPCVM agréé en France est réglementé par l'AMF.

PLATINIUM GESTION est une société de gestion de droit français agréée en France par l'AMF (Autorité des marchés financiers).